

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Séance extraordinaire du conseil municipal de Lotbinière, tenue le **6 novembre 2023** à 8 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

279-11-2023

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Jean
Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUJETS À DISCUTER**
 - 3.1 - Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air dont l'acronyme est "PAFIRSPA"**
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

3 - SUJETS À DISCUTER

280-11-2023

3.1 - Présentation d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air dont l'acronyme est "PAFIRSPA"

Il est proposé par Marin Groleau
Appuyé par Pierre Lemay

Que le conseil municipal de la Municipalité de Lotbinière autorise la présentation du projet « Aménagement et revitalisation du Parc des Navigateurs » au ministère de l'Éducation dans

le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lotbinière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Municipalité de Lotbinière désigne Mme Sandra Bélanger, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

281-11-2023

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 8 h 17.

Constat

Par sa signature, le maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL